

Décret inscriptions : un tout petit pas

ENSEIGNEMENT

Fluidifier les procédures d'inscription en première secondaire... Au vu de la croissance de la population scolaire, le vœu pieux se transforme en parcours du combattant pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il travaille sur deux volets. D'abord la création de places : une enveloppe annuelle de 20 millions d'euros est prévue en ce sens, enveloppe qui atteindra près de 30 millions en 2018 avec les projets validés ce mercredi par le gouvernement (de quoi créer 5.386 places, dont 4.530 dans le secondaire).

Ensuite, mettre en place une périlleuse révision du décret « inscriptions ». En la matière, le gouvernement a choisi de ne pas décider... tout de suite. Il vient de transmettre au Parlement une note définissant un cadre dans

lequel devraient intervenir les possibles modifications. Objectif avoué : « *Transcender le clivage majorité-opposition et associer l'ensemble des partis afin que le décret ne soit pas remis en cause à chaque législature* ». Sur ce point, l'exécutif PS-CDH privilégie une adaptation des critères de distance (suppression ou réduction du poids de la référence à l'école primaire dans le calcul de l'indice ; mesure de la proximité avec une école par cercles concentriques plutôt qu'en distance absolue pour limiter l'effet « ghettoisation »). Une adaptation aussi du point relatif à l'offre scolaire (suppression du coefficient accordé aux élèves scolarisés dans une commune n'offrant pas sur son territoire un enseignement secondaire confessionnel et non confessionnel, tout en évaluant l'intérêt de conserver ce critère dans les zones rurales). ■

E.B.